



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rugby

Question écrite n° 106892

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les dérives commerciales du milieu sportif. Il regrette pour sa part que l'objectif du profit financier facile conduise notamment à l'exploitation médiocre de l'image du rugby par la vente de calendriers tendancieux, intitulés « Les Dieux du stade ». De plus, il tient à lui rappeler que, pour de très nombreux jeunes en recherche de repères, le sport et ses professionnels représentent souvent un modèle important d'exemplarité et d'espoir. Il souhaite connaître son sentiment sur cette question ainsi que les limites qu'il envisage de mettre en place afin qu'aucune confusion ne s'installe dans l'esprit des jeunes et ne vienne pervertir les vraies valeurs du sport.

Texte de la réponse

Les clubs sportifs dont les équipes premières (ou fanions) participent à des championnats nationaux ou des compétitions internationales de haut niveau évoluent dans un environnement économique fortement concurrentiel. Dans ce contexte, ils doivent sans cesse conforter leur assise économique et rentabiliser l'image de leur équipe par des actions dites de « merchandising ». La réalisation et la vente d'un calendrier publicitaire font partie de ces actions de merchandising. Il n'est pas de la compétence du ministère chargé des sports d'intervenir directement sur les choix faits par un club sportif, qui est également une société commerciale, pour promouvoir l'image de son équipe.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106892

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10766

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2724